

Commune de Bulle
Séance du conseil municipal du mardi 7 avril 2015 sur convocation du 1^{er} avril 2015

10 membres présents Cédric Chambelland excusé Secrétaire : Benjamin Mathis

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2015

➤ **Vote des taxes ménages**

Dans le cadre du Pacte fiscal et financier (PFF) 2013-2028 signé avec la CFD, et afin de compenser la contribution à l'effort national (CEN) demandée par l'Etat, c'est la CFD qui prélève l'impôt en lieu et place des communes. Le produit fiscal supplémentaire est alors reversé aux communes au prorata des bases.

A l'unanimité des membres présents, le CM décide donc de ne pas augmenter les taux des taxes ménages qui restent les suivants :

TH : 15,19 % TFb : 9,74 % TFnb : 16,8 %

A noter que la contribution foncière des entreprises (CFE) est perçue par la CFD dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique (FPU) au taux de **18,74 %**.

➤ **Vote du BP 2015 du budget assainissement**

Ce nouveau budget est quasiment à l'équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement. Les recettes (taxe d'assainissement, taxe de modernisation des réseaux, frais fixes et PRE) équilibrent les remboursements des 5 emprunts en cours.

Budget assainissement	1 ^{ère} année	Budget primitif 2015
<i>Section Fonctionnement</i>		
Dépenses		33 255 €
Recettes		33 255 €
		0 €
<i>Section Investissement</i>		
Dépenses		21 196 €
Recettes		22 563 €
		1 367 € (excédent)
<i>Résultat global</i>		
		1 367 € (excédent)

➤ **Vote du CA 2014 et du BP 2015 du budget général**

Budget général	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
<i>Section Fonctionnement</i>		
Dépenses	232 574,71 €	277 602 €
Recettes	290 733,31 €	320 274,89 €
	58 159,20 € (excédent)	42 672,89 € (excédent)
<i>Section Investissement</i>		
Dépenses	152 093,20 €	216 899,78 €
Recettes	142 445,85 €	216 899,78 €
	- 9 647,35 € (déficit)	0 €
<i>Résultat global</i>		
	31 917,29 € (excédent)	42 672,89 € (excédent)

Pour le BP 2015, les principales différences en fonctionnement par rapport au BP 2014 concernent le transfert des recettes et des dépenses au budget assainissement créé.

Les principaux investissements prévus cette année sont : les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réhabilitation des bâtiments Mairie-Ecole/préau et leurs abords (**24 000 €**), la participation communale à l'extension de l'ASA du Pertuis-La Pierre (**12 240 €**), la réfection des 2 appartements du bâtiment Foblant (**21 325 €**) et l'aménagement de la citerne Rue de Bergeon (**14 500 €**).

Délibération pour affectation du résultat d'exploitation 2014

➤ **Amortissement de l'étude du site internet**

Une délibération est prise à l'unanimité pour fixer la durée d'amortissement du coût des études du site internet à 1 an.

➤ **Désignation d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)**

Chaque collectivité a dans l'obligation de désigner un ACFI. Le centre de gestion auprès duquel nous cotisons met à disposition un tel personnel. Le coût est déjà pris en charge dans la cotisation. Une délibération est prise à l'unanimité pour demander au centre de gestion de mettre à disposition de la commune un tel personnel.

➤ **AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) pour le bâtiment Mairie/Ecole**

La commune a sollicité le Département dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des bâtiments Mairie-Ecole/préau et de leurs abords. En effet dès le mois de juillet 2015, les classes fermeront définitivement et il y a lieu de réfléchir à l'avenir du bâtiment.

Un appel d'offres a été lancé pour rechercher un bureau d'études. Le travail demandé concerne :

Tranche ferme : étude de faisabilité

Tranche conditionnelle 1 : Audit énergétique

Tranche conditionnelle 2 : programme

Tranche conditionnelle 3 : Mise en place du MO et accompagnement dans la première phase du projet

Dès le mois de mai, le BE retenu réalisera une étude de faisabilité de concert avec la commune et le département. Le CM du mois de juin aura à délibérer sur celle-ci et à décider de la poursuite du projet suivant le scénario retenu.

Une délibération est prise à l'unanimité pour solliciter le Département dans le cadre de cette AMO.

➤ **Attribution du logement du presbytère**

Après vote à bulletin secret, l'appartement T3 de 82,87 m² avec garage sis au 2 rue de l'Eglise a été attribué pour location à Mme Cindy Claudet.

QUESTIONS DIVERSES

Vente de terrain à Mme Christine Bernard

Le 4 septembre 2013, après discussion en CM du 28 août 2013, nous avons pris une décision de principe pour l'accord de la vente d'une parcelle communale de 89 m² environ dès la demande de permis de construire de Mme Bernard afin de lui permettre de sortir sur la Grande Rue.

Cette parcelle jouxte la parcelle AA 41 sur laquelle elle a implanté sa maison d'habitation. Suite à sa demande écrite de ce jour, le CM décide à l'unanimité des membres présents du déclassement de la parcelle communale délimitée et de sa vente au prix de **8 € du m²**. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Effraction aux vestiaires du 29 mars 2015

Une plainte a été déposée après l'effraction constatée aux vestiaires le dimanche 29 mars dernier. 2 fenêtres ont été endommagées et le vol de boissons à Drugeon Sports a été constaté. L'assurance de la commune sera sollicitée rapidement.

Installation d'un camion pizza pour 2 mois

La Pizzeria STRADA demande à s'installer pour les mois de mai et juin sur la place de la Mairie. Il s'agit d'une pizzeria ambulante de 50 places faisant restaurant. Les 2 gérants travaillent les vendredis, samedis et dimanches uniquement et en soirée. Le CM donne son accord.

La séance est levée à 23 h.

Le secrétaire.